

Conseil Municipal du 10 avril 2018

Le dix avril deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Monique PILLUT-BOISSIERE, Gilbert DECOODT, Marie-Christine DUPUIS, Jean-Michel MAZIER, Gilles HATREL, Eva GIGAN, Pierre LEBLOND, Hervé GOUBERT, José DELAMARE, Stéphanie BRUN, Maxime TROMPIER

Étaient excusés : Laurent LEBLOND donne pouvoir à Marie-Christine DUPUIS, Alexandra AZZOPARDI donne pouvoir à Sylvaine SANTO, Carole DEBRUYNE-DELATTRE donne pouvoir à Gilles HATREL

Secrétaire de séance : Marie-Christine DUPUIS

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 13 mars 2018

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 13 mars 2018.

B - Communications diverses

Madame le Maire informe que quatre familles remercient le Conseil municipal pour la participation financière de la commune au voyage scolaire de leurs enfants collégiens.

Maxime TROMPIER, Conseiller municipal a fait don d'un vidéo projecteur à la mairie et un habitant de l'adaptateur pour le faire fonctionner. Le Conseil municipal les remercie.

Madame le Maire informe que l'Inspectrice de l'Education Nationale a confirmé par courrier le maintien de l'organisation de la semaine de neuf demi-journées sur les écoles de la commune.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Gilbert DECOODT :

Approbation du compte administratif de l'exercice 2017- budget ville

Concernant l'approbation du compte administratif 2017 dressé par Sylvaine SANTO, ordonnateur,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gilbert DECOODT, Conseiller Municipal, doyen de l'Assemblée, Sylvaine SANTO ayant quitté la salle des délibérations.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif 2017 dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion 2017 de Madame le Receveur municipal.

Considérant que Sylvaine SANTO, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif du budget 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice	156 444.45	130 652.08	883 873.59	872 000.88
Résultat de clôture	-25 792.37		-11 872.71	
Excédent ou déficit reporté		67 241.21		207 504.46
Excédent CCAS				
Excédent ou déficit cumulé		41 448.84		195 631.75
Restes à réaliser	63 200.00	11 415.00		
Report RAR	- 51 785.00			
Résultat définitif cumulé	- 10336.16			195 631.75

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017- Budget Ville

Concernant l'approbation du compte de gestion 2017 de la ville présenté par Madame LE VAN CANH, Receveur Municipal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de la ville relatif à l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion 2017 dressé par Madame le Receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la ville relatif à l'exercice 2017.

Après s'être assuré que Madame le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion 2017 est bien établi.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de la ville relatif à l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la ville dressé, pour l'exercice 2017 par Madame le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 - budget ville

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvaine SANTO, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 195 631.75 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :

- FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	883 873.59 €
RECETTES	872 000.88 €

Résultat Fct :	
Déficit	-11 872.71 €

Excédent reporté	207 504.46 €

Excédent Cumulé	195 631.75 €
------------------------	---------------------

Besoin de financement

2- INVESTISSEMENT :

DEPENSES	156 444.45 €
RECETTES	130 652.08 €

Résultat Inv. :	
Déficit	- 25 792.37 €

Excédent Reporté	67 241.21 €

Excédent Cumulé	41 448.84 €
------------------------	--------------------

REPORT +/- RAR	- 51 785.00 €
Déficit Total	- 10 336.16 €

**RESULTAT DE CLOTURE
AFFECTATION INVESTISSMT
(1068)**

I -10 336.16 €

EXCEDENT REPORTE INV (001)	RI	I	41 448.84 €
AU BP 2018			
EXCEDENT REPORTE FONC (002)	RF	F	185 295.59 €

AU BP 2018

Madame le Maire informe que le report de l'excédent de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (C/002) a été augmenté de 1 708.42 € (correspondant à l'excédent du Syndicat des collèges dissous en 2017) et de 2 758.36 € (correspondant à l'excédent du CCAS dissous en 2017) soit au total une augmentation de 4 466.78 €. Le report de l'excédent de l'exercice N-1 s'élève à 207 504.46 € (203 037.68 € + 4 466.78 €).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Sylvaine SANTO :

Taux d'imposition 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu la loi des finances ;

Vu l'état n°1259 TH-TF portant notification des taux d'imposition de 2018 ;

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 13 mars 2018 ;

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

	Taux N-1	Taux 2018	Variation	Bases	Produit
Habitation :	12 .21%	12.34%	1,10%	984 400.00	121 517.39 €
Foncier bâti :	30.11 %	30.44%	1,10%	652 800.00	198 720.22 €
Foncier non bâti :	56.38%	57.00%	1,10%	19 400.00	11 058.03 €
				Total	: 331 295.64 €

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé en commission plénière une légère augmentation des impôts. Elle explique qu'il est dangereux de ne pas les augmenter régulièrement au risque de provoquer une augmentation trop importante.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°5 - Sylvaine SANTO

Budget primitif 2018 - Commune

Madame le Maire présente les grandes lignes du Budget primitif 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 13 mars 2018 ;

Madame le Maire propose d'adopter le budget primitif 2018 de la Ville comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	257 867.23 €	257 867.23 €
Fonctionnement :	1 043 918.81 €	1 043 918.81 €
Total :	1 301 786.04 €	1 301 786.04 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°6 - Pierre LEBLOND :

Subventions aux associations

Pierre LEBLOND présente le bilan des associations au Conseil municipal, il rappelle le mode de calcul des subventions aux associations pour l'année 2018. Il précise que les associations apprécient le fait que la commune continue à verser des subventions sans les diminuer.

ASSOCIATION	Bilan	Nbr licenciés	Nbr jeunes	Frais encadrement	Subv forf.	Subv jeunes	Subv encadrement	Coût photos	Subv Totale
BADMINTON	OUI	NC		- €	380,00 €	- €	- €		380,00 €
FOOTBALL	OUI	NC	3	- €	380,00 €	39 €			419,00 €
GYMNASTIQUE	OUI	NC		- €	380,00 €	- €	- €	4,50 €	375,50 €
TENNIS	OUI	NC	25	7726 €	380,00 €	325 €	1158.90 €		1863.90 €
JOG NATURE	OUI	NC			380,00 €	- €			380,00 €
REVEIL RONCH.	OUI	NC	6	2825 €	380,00 €	78 €	423.75 €	12.55 €	869.20 €
CFA	OUI	NC		- €	380,00 €	- €		0.90 €	379.10 €
RONCHEROLLES RANDO	OUI	NC		- €	380,00 €	- €			380,00 €
		0	34	10 551 €	3 040,00 €	442,00 €	1582.65 €	17,95 €	5046.70 €

- Subvention forfaitaire de 380,00 €.

- Participation de 15% du coût salarial (salaires et charges) des encadrants pour les enfants.

- Participation de 13,00 € par jeunes de moins de 18 ans au 1/09/N.

- Photocopies : 0,05 € pour noir et blanc et 0,11 € pour couleur (inchangée)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°7 - Sylvaine SANTO

Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Seine-Maritime - Article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Madame Sylvaine SANTO, le Maire, expose au Conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc...

Au-delà des missions obligatoires, le CDG76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- Ou toute autre mission.

*La mission de médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

Article 1 : Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Article 2 : Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc...).

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux

Gilbert DECOODT évoque la rencontre avec les services de la Métropole concernant les travaux prévus sur la commune :

- le cheminement piéton à la sortie du lotissement « les Siamoisiers » et déplacement du bateau
- Le marquage au sol du Centre-Bourg
- L'abri bus au Centre-Bourg
- Le comptage des véhicules sur la Départementale a été réalisé, nous sommes en attente des résultats
- En attente de proposition de solutions de remplacement pour la chicane à la sortie vers Préaux,
- Le marquage au sol route de Darnétal, côte de Roncherolles,
- Les travaux de voirie au Bois Breton sont prévus fin mai, L'entreprise COLAS a obtenu le marché
- Concernant les arrêts de bus rue des 3 Fermes :
 - Le poteau existant reste en place et permet :
 - ✓ la montée des élèves en direction du collège Rousseau (Darnétal) et du lycée Flaubert (Rouen),
 - ✓ la descente des élèves en provenance du collège Aubrac (Isneauville),
 - ✓ un point d'arrêt pour les utilisateurs du transport Filo'R.
 - ✓ L'ancien poteau retiré depuis plusieurs mois sera installé à l'extrémité de la rue des 3 Fermes, au rond-point des bouilleurs, dans le terre-plein enherbé sur la partie droite. Ce sera un arrêt "pieds au sec". Il permettra :
 - ✓ la descente des élèves en provenance du collège Rousseau (Darnétal) et du lycée Flaubert (Rouen),
 - ✓ la montée des élèves en direction du collège Aubrac (Isneauville),
 - ✓ un point d'arrêt pour les utilisateurs du transport Filo'R.

Cette installation est prévue pour une utilisation à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

La dernière réunion de l'intercommunalité pour le PLUI a eu lieu avec à l'ordre du jour :

- le secteur bâti remarquable,
- le ruissellement,
- les cavités
- les clôtures

Le règlement du PLUI est en cours de rédaction.

Pierre LEBLOND demande si une autorisation a été donnée au riverain pour les travaux qu'il exécute en bas de la côte de Roncherolles. Il n'y a pas eu d'autorisation. La Métropole a mis en demeure, par courrier, le riverain de remettre en état le terrain.

José DELAMARE informe que lors de la visite du cimetière par les élus du SAGE Cailly Robec, les agents ont été félicités. Les élus ont été très intéressés par l'aspect du site.

Dates à retenir :

Dimanche 15 avril 2018 : Foire à tout organisée par le CFA.

Lundi 16 avril 2018 à 18h00 en mairie : commission environnement

Mardi 17 avril 2018 à 18h00 à la Grange : réunion Ados

Mercredi 25 avril 2018 à 18h30 à la mairie : réunion pour la préparation du Festiv'halle

Samedi 5 mai 2018 : mariage

Mardi 8 mai 2018 : cérémonie et médaillés du travail

Samedi 12 mai 2018 : noces d'or (50 ans de mariage)

Mercredi 16 mai 2018 à 15h en mairie : réunion du CMJ

Mardi 22 mai 2018 à 18h30 : Conseil municipal suivi d'un bureau municipal

Samedi 26 mai 2018 : atelier création artistique organisé par le CMJ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.